

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL : AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

La Société New Body Line publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et Spécial du commissaire aux comptes, Mr Rachid NACHI.

BILAN
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	AC1	245 831	245 831
Amortissements	AC2	-225 828	-205 830
Immobilisations Corporelles	AC3	4 914 330	4 889 213
Amortissements	AC4	-4 335 172	-4 106 391
Immobilisations Financières	AC5	1 652 904	1 044 714
Provisions	AC6	-0	-0
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		2 252 065	1 867 537
Autres actifs non courants		0	0
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>2 252 065</u>	<u>1 867 537</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	AC7	2 030 592	2 397 406
Provisions	AC8	-16 742	-16 742
Clients et comptes rattachés	AC9	2 053 601	1 565 078
Provisions	AC10	-0	-0
Autres actifs courants	AC11	244 631	406 391
Provisions	AC12	-15 949	-15 949
Placements et autres actifs financiers	AC13	6 128 397	6 389 927
Provisions	AC14	-0	-0
Liquidités et équivalent de liquidités	AC15	608 608	957 936
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>11 033 138</u>	<u>11 684 047</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>13 285 203</u>	<u>13 551 584</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	<u>CP01</u>	4 250 400	4 250 400
Autres capitaux propres	<u>CP02</u>	27 332	45 366
Réserves	<u>CP03</u>	2 170 162	2 170 162
Prime d'émission	<u>CP04</u>	2 656	1 065 256
Autres compléments d'apport	<u>CP05</u>	98 257	98 257
Résultats reportés	<u>CP06</u>	4 358 456	3 435 640
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>10 907 263</u>	<u>11 065 081</u>
Résultat de l'exercice	<u>CP07</u>	1 351 483	1 135 336
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>12 258 746</u>	<u>12 200 417</u>
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		0	0
Provision		0	0
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>0</u>	<u>0</u>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P01	232 195	425 506
Autres passifs courants	P02	794 262	925 661
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>1 026 457</u>	<u>1 351 167</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>1 026 457</u>	<u>1 351 167</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>13 285 203</u>	<u>13 551 584</u>

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation			
Revenus	R01	6 580 219	5 448 439
Autres produits d'exploitation	R02	18 035	18 035
Total produits d'exploitation		6 598 254	5 466 474
Charges d'exploitation			
Variations stocks produits finis & encours		321 131	-199 966
Achats d'approvisionnements consommés	R03	2 589 861	1 990 692
Charges de personnel	R04	1 954 232	2 099 865
Dotations aux amortissements et aux provisions	R05	253 139	282 936
Autres charges d'exploitation	R06	627 105	781 554
Total charges d'exploitation		5 745 468	4 955 081
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>852 786</u>	<u>511 393</u>
Charges financières nettes	R07	55 035	-1 462
Autres pertes ordinaires		-8	-24
Produit de placement	R08	664 585	752 205
Autres gains ordinaires		16 694	4 689
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>1 589 092</u>	<u>1 266 801</u>
<u>AVANT IMPOT</u>			
Impôt sur les bénéfices	R09	-237 609	-131 465
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>1 351 483</u>	<u>1 135 336</u>
<u>APRES IMPOT</u>			
Eléments extraordinaires		0	0
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>1 351 483</u>	<u>1 135 336</u>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		<u>1 351 483</u>	<u>1 135 336</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*Exercice clos au 31/12/2023**(Exprimé en dinars tunisiens)*

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT NET		1 351 483	1 135 336
Ajustements		137 719	236 762
Amortissements & provisions		253 139	282 935
Variation des stocks		366 813	-183 321
Variation des clients et autres créances		-326 763	34 007
Placements et autres actifs financier		261 531	0
Variation des fournisseurs et autres dettes		-324 710	17 158
Quote part subvention d'investissement		-18 035	-18 035
Dividendes non réglés	EFT 01	-112	-188
Gain sur cession d'immobilisation		-11 287	0
Perte sur cession d'immobilisation		0	104 215
Ajustement au titre de l'acquisition de titre de participation		0	-10
Ajustement au titre de variation du compte courant actionnaire		-62 857	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		1 489 202	1 372 098
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	AC02	-33 190	0
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.		15 000	0
Décassements provenant de la cession d'immobilisations financières	EFT 02	-608 189	-1 044 704
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		-626 379	-1 044 704
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Dividendes et autres distributions	EFT 01	-1 275 008	-2 125 013
Encaissement / Décaissement lié au rachat des actions		0	520 404
Encaissement lié au compte courant actionnaire	EFT 03	104 215	0
Décaissement lié au compte courant actionnaire	EFT 04	-41 358	-104 215
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 212 151	-1 708 824
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité		0	0
VARIATION DE TRESORERIE		-349 328	-1 381 430
TRESORERIE DEBUT EXERCICE		957 936	2 339 365
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		608 608	957 936

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2023

I. Présentation de la société et le référentiel comptable :

La société « New Body Line SA » est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 4 250400 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements. Les états financiers de la société « New Body Line SA » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers de la Société « New Body Line SA » sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Unité monétaire :

Les états financiers de la société « New Body Line SA » ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leurs durées d'utilité estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement. Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Famille d'immobilisation	Taux
Logiciels	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui est déterminé sur la base de coût standard. En effet, le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks de l'exercice.

- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût standard. Ce coût est déterminé en appliquant un pourcentage, traduisant le degré d'avancement dans le cycle de production.

Evaluation des placements à l'inventaire :

A la date de clôture, Les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

Comptabilisations des opérations en monnaies étrangères :

La société ne dispose pas d'éléments monétaires à long terme détenus en monnaies étrangères. De ce fait aucun flux n'est inscrit en écart de conversion au bilan. Pour les autres éléments monétaires libellés en monnaies étrangères :

- Les créances clients ainsi que les comptes de trésoreries sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.

- les passifs libellés en monnaies étrangères n'ayant de couverture de change sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.

Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

L'impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun

V. Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

Libellé	Valeurs Brutes au 31/12/2022	Acquisition	Cession	Reclassement	Valeurs Brutes au 31/12/2023	Amorti. Antérieurs	Cession	Dotations de l'exercice	Amorti. Cumulées	VCN au 31/12/2023
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
* Logiciel	100 236	0	0	0	100 236	60 236	0	19 998	80 233	20 003
* Site Web	5 000	0	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	0
* Concessions de marques, brevets et licences	140 595	0	0	0	140 595	140 595	0	0	140 595	0
<u>Sous-totaux 1</u>	245 831	0	0	0	245 831	205 831	0	19 998	225 828	20 003
<u>Immobilisations corporelles</u>										
* AAI construction	425 949	0	0	0	425 949	296 331	0	42 032	338 363	87 586
* Matériel industriel principal	3 426 665	33 190	-8 073	0	3 451 782	2 837 850	-4 359	169 958	3 003 449	448 333
* Matériel industriel auxiliaire	453 144	0	0	0	453 144	397 381	0	13 886	411 267	41 877
* Matériel laboratoire	40 958	0	0	0	40 958	34 922	0	4 096	39 018	1 940
* Outillages industriels	3 539	0	0	0	3 539	3 539	0	0	3 539	0
* Matériel de transport	32 547	0	0	0	32 547	32 547	0	0	32 547	0
* AAI Divers	393 160	0	0	0	393 160	395 163	0	1 691	396 854	-3 694
* MMB	113 251	0	0	0	113 251	108 657	0	1 478	110 135	3 116
<u>Sous-totaux 2</u>	4 889 213	33 190	-8 073	0	4 914 330	4 106 390	-4 359	233 141	4 335 172	579 158
Totaux	5 135 044	33 190	-8 073	0	5 160 161	4 312 221	-4 359	253 139	4 561 000	599 161

AC05 & AC06 : Immobilisation financières :

Le solde des comptes immobilisations financières s'élève à 1 652 604 dinars au 31 décembre 2023 contre 1 044 714 dinars au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Titres immobilisés	821 230	321 300
Prêts aux associés	847 675	726 734
Ecart de conversion	-16 001	-3 320
Total	1 652 904	1 044 714

AC07 & AC08 : Stocks :

Le solde des comptes stocks s'élève à 2 013 850 dinars au 31 décembre 2023 contre 2 380 664 dinars au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières atelier tricotage	652 975	634 148
Matières premières atelier finissage	240 365	279 139
Matières premières atelier teinture	52 789	79 167
Produits intermédiaires	368 562	712 060
Produits Finis	113 746	69 939
Produits Finis pour marche local	90 319	111 759
Matières pièces de rechange	495 094	494 452
Stock en transit CESAR	16 742	16 742
Total	2 030 592	2 397 406
Moins : Provisions sur stock	-16 742	-16 742
Solde net	2 013 850	2 380 664

AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés :

Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2023 à 2 053 601 dinars contre 1 565 078 dinars au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Clients locaux	333 850	183 804
Clients étrangers	1 719 751	1 381 274
Total	2 053 601	1 565 078
Moins : Provisions sur créances clients	-0	-0
Solde net	2 053 601	1 565 078

AC11 & AC12 : Autres actifs courants :

Le solde net des autres actifs courants s'élève à 228 682 dinars au 31 décembre 2023 contre 390 442 dinars au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Frs- Avance & Acompte	15 949	16 049
Personnel-Avance & acompte	0	1 350
Arrondissement Sur Rémunération	20	14
Etat, IS à reporter	177 223	277 159
Charges constatées d'avance	521	579
Produits à recevoir	9560	3 321
Crédit de TVA à reporter	0	3 704
Autres Débiteurs Divers	41 358	104 215
Total	244 631	406 391
Moins : Provisions sur AAC	-15 949	-15 949
Total	228 682	390 442

AC13 & AC14 : Placements et actifs financiers :

Le solde net des placements et actifs financiers s'élève à 6 128 397 dinars au 31 décembre 2023 contre un solde de 6 389 927 dinars au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Billet de trésorerie	5 400 000	5 950 000
Titres SICAV	228 397	439 927
Autres placements courants	500 000	0
Total	6 128 397	6 389 927
Moins : Provisions sur actifs financiers	-0	-0
Total	6 128 397	6 389 927

AC15 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève à 608 608 dinars au 31 décembre 2023 contre 957 936 dinars au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
TSI	374	71
AMEN BANK Dinars	51 422	84 511
AMEN BANK Euros	555 790	866 029
AMEN BANK – STEG	214	433
AMEN BANK- FISCAL	356	304
CAISSE	452	6 588
Total	608 608	957 936

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CP01 & CP02 & CP03 & CP04 & CP05 & CP06 & CP07 & CP 08 : Capitaux propres :

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres avant résultat de l'exercice présentent un solde de 12 687 912 DT. Ils se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Avoir des actionnaires	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<u>Situation au 31/12/2021</u>	4250400	425 040	1 745 122	63 401	3 190 456	1 267 792	-458 917	36 770	2 167 848	12 687 912
Imputation résultat reportés	0	0	0	0	0	2 167 848	0	0	-2 167 848	0
Q.part des sub. d'invest. inscrites en Rt	0	0	0	-18 035	0	0	0	0	0	-18 035
Distribut° Dividende	0	0	0	0	-2 125 200	0	0	0	0	-2 125 200
Virement Dividende Actions propres dans le compte Résultat reporté (87 700 titres NBL)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	1 135 336	1 135 336
<u>Opération sur actions propres</u>	-	-	-	-	-	-	458 917	61 488	-	520 405
<u>Situation au 31/12/2022</u>	4 250 400	425 040	1 745 122	45 366	1065256	3435640	0	98 258	1 135 336	12 200 418

Résultat par action :

Nombre d'action	Action rachetées	Nombre d'action en circulation	Bénéfice au 31/12/2022	Bénéfice par action 31/12/2022
4 250 400	0	4 250 400	1 135 336	0.267

P01 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2023 à 232 195 dinars contre 425 506 dinars au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs locaux	62 823	53 495
Fournisseurs étrangers	147 257	254 034
Fournisseurs non encore parvenues	22 115	117 977
Total	232 195	425 506

P02 : Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2023 à 794 262 dinars contre 925 661 dinars au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Personnel Rémunérations dues	193 639	188 986
PDG Rémunérations dues	24 709	18 536
Personnel -opposition salaires	90	170
Dettes provisionnées / congés payés	48 956	40 999
R/S à payer	29 071	28 976
Impôt à liquider	47 522	26 292
TVA à payer	14 806	0
Autres taxes sur CA (TCL)	1 406	529
Autres taxes sur CA (Timbre + FODEC)	1 158	457
CNSS	129 217	125 959
Dividendes à distribuer	979	867
Charges à payer	56 438	207 222
Intérêts perçus d'avance	245 761	259 121
Clients avances & acomptes	500	27 537
Autres compte débiteurs créditeurs	10	10
Total	794 262	925 661

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus :

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2023 à 6 580 219 dinars contre 5 448 439 dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Lingerie femme	2 856 647	3 517 050
Lingerie Intelligente	3 723 572	1 931 389
SOLDE	6 580 219	5 448 439

R02 : Les autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2023 à 18 035 dinars contre 18 035 dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Qaute part Subv.Inscrite C. Résultat	18 035	18 035
SOLDE	18 035	18 035

R03 : Achats d'approvisionnement consommés :

Les achats d'approvisionnement consommés se sont élevés au 31 décembre 2023 à 2 589 861 dinars contre 1 990 692 dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Achat stocké MP tricotage	1 455 657	1 020 446
Achat stocké MP confection	268 790	239 195
Achat stocké Accessoires emballages	414 337	336 218
Achat stocké MP teinture	121 814	125 629
Autres approvisionnements	51 798	43 823
Variations de stocks de marchandises	45 682	16 645
Carburant	15 196	6 333
Achats non stockées	216 587	202 403
SOLDE	2 589 861	1 990 692

R04 : Charges du personnel :

Les charges du personnel se sont élevées au 31 décembre 2023 à 1 954 232 dinars contre 2 099 865 dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et compléments de salaire	1 552 781	1 700 496
Congés payés	103 878	93 537
Charges patronales	270 908	268 765
Autres charges de Personnel	26 665	37 067
SOLDE	1 954 232	2 099 865

R05 : Dotation aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2023 à 253 139 dinars contre 282 935 dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements des imb Corp & Incorp	253 139	274 565
Dotations aux provisions des stocks	0	8 371
SOLDE	253 139	282 936

R06 : Les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2023 à 627 105 dinars contre 781 553 dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Services extérieurs	140 023	143 033
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	165 590	152 363
Jeton de présence	21 250	26 250
Transport sur vente	29 553	18 532
Missions et réception	22 822	65 734
Assistance Commerciale	161 451	308 663
Frais postaux et télécommunication	22 869	20 158
Commissions et frais bancaires	6 651	12 942
Impôt et taxes	56 896	33 879
SOLDE	627 105	781 554

R07 : Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2023 à -55 035 dinars contre 1 462 dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Pertes de changes	21 210	39 964
Gain de changes	-63 260	-34 140
Escompte obtenus	-19 246	-8 881
Escompte Accordé	6 261	4 519
SOLDE	-55 035	1 462

R08 : Les produits de placement :

Les produits de placements se sont élevés au 31 décembre 2023 à 664 585 DT contre 752 205 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Revenus de billet de trésorerie	612 921	715 716
Revenus des capitaux mobiliers	31 505	36 161
Intérêts prêts LYTESS SAS	20 159	328
SOLDE	664 585	752 205

R09 : Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés est déterminé comme suit :

Résultat comptable après impôt et ajustements		1 636 613,301
Les réintégrations :		3 003,082
Perte de change latente 2023	799,482	
Gain de change non réalisé 2022	2 023,600	
Plus-value titres SICAV non réalisé	0	
Timbre de voyage	180,000	
Les déductions		55 561,245
Gain de change latent 2023	34 233,439	
Perte de change latente 2022	19 620,184	
Dividendes sur titres SICAV	24,695	
Plus-value non réalisé SICAV 2023	1 682,927	
Bénéfice fiscal avant dégrèvement		1 584 055,138
Impôt au titre des bénéfices		237 608,271

Etat de flux de trésorerie

EFT 01 : Décaissements au titre de paiement des dividendes :

Les décaissements au titre de paiement des dividendes sont déterminés comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation en DT
Dividende à distribuer selon PV DE L'AGO du 22 Juin 2023	1 275 120	0	-1 275 120
Dividendes à distribuer	979	867	112
SOLDE	1 276 099	867	-1 275 008

EFT 02 : Décaissements au titre d'acquisitions des immobilisations financières :

Les décaissements au titre d'acquisition d'immobilisations financières sont déterminés comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation en DT
Titres de participations	821 230	717 014	-104 215
Prêts aux associés	847 675	331 020	-516 655
Ecart de conversion	-16 001	-3 320	12 681
Total	1 652 904	1 044 714	-608 189

EFT 03 : Encaissements au titre d'alimentation du compte courant actionnaires :

Les encaissements relatifs aux Comptes Courants Actionnaires sont déterminés comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation en DT
Comptes Courants Actionnaires « Lytess SAS »	0	104 215	104 215
Total	0	104 215	104 215

EFT 04 : Décaissement au titre d'alimentation du compte courant actionnaires :

Les décaissements au titre d'alimentation des Comptes Courants Actionnaires sont déterminés comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Variation en DT
Comptes Courants Actionnaires « WAT Tunisie »	41 358	0	41 358
Total	41 358	0	41 358

Note sur les parties liées

- La société New Body Line SA a pris en charge le règlement d'un fournisseur de la société « WAT Tunisie » pour un montant de 41 358 Dinars. Dans ce cadre le compte courant actionnaire est débiteur de 41 358 Dinars à la clôture de l'exercice 2023.

- La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Générale Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à la location de l'usine s'élève à 69 458 Dinars.

- Le solde du compte prêt LYTESS SAS est débiteur de 847 675 Dinars à la clôture de l'exercice 2023. Ainsi, les produits financiers constatées à ce titre s'élèvent à 20 159 Dinars.

- La société « New Body line SA » a procédé à la facturation d'un chiffre d'affaires d'un montant 387 924 Dinars à la société « WAT Tunisie » société ayant des dirigeants en commun avec la société « New Body line SA ». A ce titre l'encours clients s'élèvent à 389 760 Dinars à la clôture de l'exercice 2023.

Note sur les Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers de la société « New Body Line SA » arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise

Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Produits			Charges					
Revenus et autres produits d'exploitation	6 580 219	5 448 439	Variation du stock de produit fini et encours de production	-321 131	199 966	Production	6 259 088	5 648 405
Production	6 259 088	5 648 405	Achats consommés	-2 589 862	-1 990 692	Marge sur cout matières	3 669 226	3 657 712
Marges sur cout matière	3 669 226	3 657 712	Autres charges d'exploitation	-570 208	-747 675	Valeur ajoutée brut	3 099 017	2 910 038
Valeur ajoutée brut	3 099 017	2 910 038	Impôts	-56 896	-33 879	Excédent brut d'exploitation	1 087 889	776 294
			Charges personnel	-1 954 232	-2 099 865			
Excédent brut d'exploitation	1 087 889	776 294	Total	-2 011 128	-2 133 744			
Autres produits ordinaires	16 694	4 689	Charges financière	55 035	-1 462	Résultat des activités ordinaires	1 351 483	1 135 336
Produits placements	664 585	752 205	Dotations aux amortissements et aux provisions	-253 139	-282 935			
QP Subv Inv	18 035	18 035	Autres pertes ordinaires	-8,317	-23,82			
			Impôts sur le résultat	-237 608	-131 465			
Total	1 787 203	1 551 223	Total	-435 720	-415 887			
Résultat des activités ordinaires	1 351 483	1 135 336	Effets négatifs des modifications comptables	0	0	Résultat net après modification comptable	1 351 483	1 135 336
Effets positifs des modifications comptables	0	0						
Total	1 351 483	1 135 336		0	0	Total	1 351 483	1 135 336

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I- Rapport d'audit sur les états financiers individuels

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre, Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels ci-joints de la société **New Body Line S.A**, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 12 258 746 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 351 483 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Valorisation des stocks de produits finis et produits semis finis

➤ *Risques identifiés :*

Les stocks de produits finis et des produits semi finis s'élèvent respectivement à 204 065 Dinars et 368 562 Dinars au 31/12/2023. En l'absence d'une comptabilité analytique permettant la détermination des coûts réels de production des produits finis et produits semi-finis, nous avons considéré que la valorisation de ces stocks constitue un point clés d'audit.

➤ *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :*

Les stocks de produits finis et des produits semi sont valorisés sur la base du coût standard. En effet la direction de la société se réfère au paragraphe 43 de la norme comptable N° 4 relative aux Stocks qui précise que les coûts de production peuvent être déterminés sur la base du coût standard dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks pendant la période considérée. Dans ce sens, La société procède à la détermination du cout standard en Euro avant de le convertir en Dinars en utilisant le cours de change de la date de clôture.

Sur cette base, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier par un examen analytique substantif que la variation du coût de production entre l'exercice 2023 et l'exercice précédent est cohérente avec le contexte de déroulement de l'activité durant cet exercice.
- Vérifier que les éléments variables retenus pour le calcul des coûts standard ne s'écartent pas de façon significative de la réalité.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, à partir des fiches de suivi des ordres de fabrication édité par la solution GPAO.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, lors des opérations de prise d'inventaire physique du stock, afin de s'assurer du degré d'avancement de ces stocks.
- Vérifier que les coûts de production sont inférieurs aux prix de vente.
- Vérifier la date de production des stocks et s'assurer que le cours de change à cette date est très proche du celui de la date de clôture et par conséquent l'emploi de ce taux ne peut être à l'origine des anomalies significatives.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant

dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation en date du premier décembre 2012 et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, 23 mai 2024

Le Commissaire Aux Comptes

UNIVERS AUDIT Sarl

Rachid NACHI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

A-1- Le Conseil d'Administration N° 77 du 24 février 2023 a autorisé la prise en charge par la société New Body Line SA du règlement d'un fournisseur de la société « WAT Tunisie » pour un montant de 41 358 Dinars. Dans ce cadre le compte courant actionnaire est débiteur de 41 358 Dinars à la clôture de l'exercice 2023.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Le Conseil d'Administration N° 73 du 11 aout 2022 a autorisé la participation de la société « New Body Line SA » au capital de la société de droit Français « LYTESS SAS » pour un montant de 321 290 dinars soit l'équivalent de 100 000 Euro. Cette autorisation couvre :

- La prise en charge du paiement du montant des frais nécessaires à la constitution de la société « LYTESS SAS ». Dans ce cadre les frais payés s'élèvent à 113 961 Dinars soit l'équivalent de 35 260 Euro :

Nature de la dépense	Montant payé en €
Cabinet d'avocat : Honoraires de conseils d'assistance avant l'arrêté du plan de cession	27 000 €
Cabinet d'avocat : Honoraires création « LYTESS SAS »	3 500 €
Cabinet d'avocat : Honoraires de suivi après l'arrêté du plan de cession	1 850 €
Cabinet d'avocat : remboursement enregistrement acte relatif à la création de « LYTESS SAS »	2 910 €
Total :	35 260 €

A ce titre, en 2023 la société « New Body Line SA » a participé à l'augmentation du capital de la société « LYTESS SAS » par la conversion de la créance qu'elle détient en titre de capital.

- La prise en charge du paiement du montant de l'acquisition par « LYTESS SAS » de l'actif d'une autre société pour un montant de 385 968 DT, soit l'équivalent de 120 000 Euro. A ce titre, en 2023 la société « New Body Line SA » a participé à l'augmentation du capital de la société « LYTESS SAS » par la conversion de la créance qu'elle détient en titre de capital.
- L'alimentation d'un compte courant actionnaire d'un montant de 250 000 Euro à libérer selon le calendrier suivant :
 - 100 000 Euro en 2022 ; et
 - 150 000 Euro en 2023 :

A ce titre en 2022, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un prêt de 327 700 Dinars soit l'équivalent de 100 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans ;
- Période de grâce : 2 ans ; et
- Taux d'intérêts : 3%

Dans ce contexte qu'en 2023, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un nouveau prêt de 503 974 Dinars soit l'équivalent de 150 000 Euro à la société « LYTESS

SAS » et ce, aux mêmes conditions que le premier prêt obtenu en 2022. A ce titre le solde du compte prêt LYTESS SAS est débiteur de 847 675 Dinars à la clôture de l'exercice 2023.

Finalement, durant l'exercice 2023, les produits financiers constatés à ce titre s'élèvent à 20 159 Dinars.

A-2- La société « New Body line SA » a procédé à la facturation d'un chiffre d'affaires d'un montant 387 924 Dinars à la société « WAT Tunisie » société ayant des dirigeants en commun avec la société « New Body line SA ». A ce titre l'encours clients s'élèvent à 389 760 Dinars à la clôture de l'exercice 2023.

B.1- La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Général Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 69 458 Dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Le Conseil d'Administration réunis le 30/03/2013 a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général :

- Un salaire mensuel net de 5 000 DT payable sur 14 mensualités ;
- La prise en charge de la contribution de la CNSS ;
- Une voiture de fonction pour une valeur maximale de 120 000 DT ;
- Un quota maximal de carburant de 500 L par mois ;
- Une prise en charge par la société de 250 DT de téléphone mobile par mois ; et
- Un congé annuel payé à raison de 2 jours par mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni le 24/12/2012 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint à compter du 01/02/2013 et ce en vue d'assister le Directeur Général dans tous ses efforts de conduite, de gestion et de développement de la société. Ainsi, ce Conseil d'Administration a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général Adjoint :

- Un salaire net mensuel de 1000 DT et la prise en charge de la contribution de la CNSS

A ce titre, le Conseil d'Administration réuni le 19/03/2020 a décidé de porter le salaire net du Directeur Général Adjoint à 2 000 Dinars avec un effet rétroactif à compter de janvier 2019.

C-2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en DT) :

	Charges de l'exercice		Passif	
	DG	DGA	DG	DGA
Avantages à court terme	100 981	39 766	24 709	4 302
Prise en charge de la CNSS	2 420	6 868 (Régime Normal)	605	2 923 (Régime Normal)
Total	103 399	46 634	25 314	7 225

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos investigations ne nous ont pas permis de déceler d'autres conventions entrant dans le cadre des dits articles

Tunis, le 23 mai 2024

Le Commissaire Aux Comptes

UNIVERS AUDIT Sarl

Rachid NACHI